

Pôle aménagement environnement et transports

Personne chargée du dossier :
Typhaine Delatouche
Direction environnement développement durable
Tél. : 02 97 02 30 84

Compte rendu Natura 2000 - Ile de Groix Réunion Comité de Pilotage n° 3 Cartographie de Groix

30 avril 2013
Salle des mariages - Mairie de Groix

Présents

REGENERMEL Éric : Commune de Groix / Président du COFIL / Maire de Groix
HESS Jean-marc : Commune de Groix / Maire Adjoint à l'agriculture et à l'environnement
PUIILLON Joël : Commune de Groix / Maire Adjoint aux travaux
BLOREC Gilles : Commune de Groix / Maire Adjoint à l'urbanisme
AUCHER Jean-Paul : Lorient Agglomération / Vice-Président chargé des espaces naturels et de la protection du littoral
REMY Marie : Commune de Groix / Directrice Générale des Services
DELATOUCHE Typhaine : Lorient Agglomération / Chargée de mission Natura 2000
PAPUCHON Juliane : Lorient Agglomération / Animatrice du Programme LEADER du Pays de Lorient
TOCQUER Pascal : Lorient Agglomération / Gestion intégrée de l'eau
PRIOLET Olivier : Lorient Agglomération / Direction du Patrimoine Naturel - Bureau d'études
BLANDIN Marie : Lorient Agglomération / Plan Local d'Urbanisme
BASK Stéphane : Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan
VOISIN Manuella : Chambre d'Agriculture du Morbihan
ADAM Jacqueline Michaëla : Association Saint Gunthiern
ADAM Noël-Yves : Association Saint Gunthiern
LECLERCQ Régis : Habitant de Groix
ROUSSEAU Gwenolé : Agriculteur de Groix
FILLAN Martin : Bureau d'études TBM
GIBERT Jordi : Bureau d'études TBM

Excusés

COZILIS Marc : Lorient Agglomération / Vice-Président chargé de l'environnement
GUYADER Claude : Commune de Groix / Maire Adjoint
ADAM Michaël : Amicale de Chasse
ROBERT Catherine : Bretagne vivante / Réserve Naturelle François Le Bail
LECLERCQ Véronique : Habitante de Groix
HARDEGUEN Marion : Conservatoire Botanique National de Brest / Déléguée antenne Bretagne
MUSSIER Frédéric : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
RICARD Georges : Associations Eau et Rivières de Bretagne et Nature et Culture
RICARD Marie : Associations Eau et Rivières de Bretagne et Nature et Culture
MINIER Nadine : Audelor
BLOT Camille : Conservatoire du littoral

Objet de la rencontre :

L'objet de cette réunion de concertation était de présenter **la méthodologie et les résultats de l'étude sur les espaces agronaturels** de l'île de Groix : Inventaires cartographiques / vocation parcellaire / propositions de gestion / zonage du PLU.

Ce compte rendu est accompagné de la présentation « power point » du bureau d'études. Il ne retranscrit que les interventions complémentaires de chacun et les conclusions tirées de cette réunion.

Informations sur cette étude disponibles sur la page Internet
http://groix.n2000.fr/etude_espaces_agro_naturels ainsi que les comptes-rendus des précédentes réunions.

Les documents ci-dessous sont téléchargeables à l'adresse Internet suivante : http://groix.n2000.fr/copil_etude_espaces_agronaturels.

- Compte rendu de la réunion,
- [Présentation des résultats de l'étude sur les espaces agronaturels](#) par le bureau d'études TBM,
- [Cartes des vocations en pdf](#),
- [Carte des propositions de gestion en pdf](#),
- [Rapport version 3 de travail](#) soumis à l'avis de tous les membres du comité de pilotage souhaitant apporter leur contribution.

Introduction

Éric REGENERMEL introduit la réunion. Il rappelle l'importance de la transversalité des politiques publiques, bien illustrée dans le cadre de cette étude. Elle servira notamment à alimenter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Groix, dont l'approbation est prévue avant la fin de mandat. Ce type d'études ainsi que le PLU demandent beaucoup de données parfois complexes mais très utiles pour comprendre un territoire fortement réglementé comme celui de Groix.

Typhaine DELATOUCHE rappelle le contexte de l'étude. Objectifs : déterminer la vocation des espaces agronaturels et avoir une boîte à outils pour la gestion des espaces.

Jordi GIBERT, responsable du projet au bureau d'études TBM, présente les résultats de l'étude à partir d'un document power point.

1 - Agrion de Mercure

La population d'agrion de Mercure est petite et isolée au niveau du lavoir de Fonrenard. La propagation sur d'autres sites est compliquée. Il est nécessaire de garder des corridors humides pour relier les zones potentiellement favorables entre elles. Les autres menaces pour la population d'agrion sont la quantité, la qualité d'eau qui doit être assez bonne et un peu courante. Il s'agit de veiller à ce que l'assainissement n'aille pas polluer la nappe. Les villages alentours (Quehello) sont intégralement reliés à l'assainissement collectif limitant les pollutions de ce type. Il faut également veiller au maintien de l'ouverture des milieux.

Il est nécessaire de prévoir un suivi de l'agrion de Mercure dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 « Île de Groix ».

2 - Inventaire des zones humides

Il est confirmé que la méthode d'inventaire utilisée est la même que pour l'inventaire de 2007 à quelques détails près (dont la profondeur des sondages pédologiques).

3 - Inventaire des milieux naturels

Il est rappelé que cet inventaire concerne l'état de la végétation lors de la cartographie sur le terrain. Il est normal que les surfaces totales soient supérieures à la surface officielle de la commune car les limites d'inventaire utilisées sont celles sur SHOM (1 605 Ha).

Le Conservatoire du littoral a noté quelques incohérences à prendre en compte lors des corrections.

3.1 Critère de dégradation « herbivore »

Ce critère concerne les traces d'abrouissement des pelouses très rases. Ce sont de petites surfaces à l'échelle de l'île. Les dégâts des lapins sur les cultures non pas été relevés lors de inventaires de terrain car ce n'était pas l'objet de l'étude. Certaines personnes constatent que la population de lapins a fortement diminué. Dans tous les cas, le nombre de prises par les chasseurs est en baisse.

4 - Détermination des vocations parcellaires

Il s'agit de définir une vocation à chaque parcelle.

La vocation détermine le potentiel en devenir d'une parcelle et non son état actuel. Cette étude n'est pas non plus un plan de gestion. Un grand nombre de parcelles ayant, par exemple, été classées en vocation agricole vont peut être rester en fourrés pour plusieurs raisons : elles n'intéressent personne, il n'y a pas

de budget pour ouvrir le milieu, le propriétaire souhaite que cette parcelle reste en fourré. Par contre, le classement en zonage agricole permettra de soutenir le projet d'une personne (donner les autorisations, aider à la recherche de financement).

De même, ce n'est pas parce qu'une parcelle est classée en prairie permanente que l'exploitant actuel doit arrêter ses cultures. Par contre, l'étude permettra éventuellement d'accompagner cette personne vers un changement de pratique si nécessaire.

Enfin, si quelqu'un souhaite gérer des milieux naturels à Groix, il pourra se référer à l'étude pour identifier les secteurs d'intervention favorables à la biodiversité.

Stéphane BASK interpelle sur le fait que la présentation de la carte des vocations entraîne une simplification de la mosaïque de biodiversité. Par exemple, dans les fonds de vallée, ce qui est intéressant c'est une mosaïque de milieux naturels ouverts et fermés.

Cette simplification est normale mais ne se retrouve plus à l'échelle de l'unité de gestion car les propositions de gestion sont faites de manière à préserver cette mosaïque. Ainsi dans les zones agricoles, il est préconisé de maintenir voire créer des éléments linéaires pouvant servir de corridors écologiques. Dans un grand ensemble de milieux naturels, il va être préconisé de maintenir ouverte une prairie permanente...etc.

4.1 Conservation des boisements

Il y a peu de boisements à Groix. Ils se localisent principalement dans les fonds de vallée à l'exception de quelques ormaies. De ce fait, les membres du comité de pilotage s'accordent sur l'intérêt de conserver un maximum de boisements dans leurs états actuels. La question de l'opportunité d'ouvrir certains boisements à des fins de préservation de la biodiversité reste posée.

5 - Propositions de gestion

Les termes « réhabilitation » et « restauration » portent à confusion et devront être réétudiés dans le cadre de la nouvelle version du rapport.

5.1 Analyse des informations de la base de données

L'action transformation de « fourrés hauts » en « culture/prairie temporaire » concerne 51,65 Ha : quelle surface resterait en fourrés pour la faune sauvage si toutes les actions de gestion proposées dans l'étude étaient mise en œuvre ?

Manuella VOISIN rappelle que la surface totale exploitée correspond globalement aux déclarations des agriculteurs et qu'aujourd'hui leur priorité est plutôt de bien cultiver l'existant plutôt qu'ouvrir de nouvelles parcelles.

5.2 Agriculture et faune sauvage

Stéphane BASK précise que les usages agricoles déterminent la biodiversité. Il est important de penser à l'impact sur la faune sauvage. S'il y a plus d'agriculteurs cela entraînera une modification de la faune sauvage.

Éric REGENERMEL explique que l'intérêt de l'étude est d'orienter tout nouvel agriculteur qui souhaite s'installer sur Groix vers des parcelles exploitables. (moyennant parfois des actions lourdes de restauration). Cela évitera qu'il s'installe n'importe où dans l'intérêt commun des agriculteurs et des chasseurs.

Stéphane BASK précise que les chasseurs sont satisfaits de la reprise des terres par Jean-Philippe TURLIN qui exploite une centaine d'ha de terres non exploitées depuis 4 ans.

Michaëla ADAM explique qu'aujourd'hui, en tant qu'habitante de Groix, elle voit beaucoup moins de cultures qu'avant (notamment du blé).

Gwenolé ROUISSEAU précise que François CHATE ne cultivait pas du blé mais du triticale, une céréale beaucoup moins noble.

Depuis le départ en retraite des deux grands céréaliers, les cultures à Groix se sont largement diversifiées avec beaucoup plus de maraîchages et un peu d'élevage.

5.3 Financement des actions de gestion

Il est posé la question du financement des actions prévues dans le cadre de cette étude. Le financement ne fait pas partie de la commande passée au bureau d'études TBM. Il sera étudié au cas par cas pour chaque projet. Les financements pouvant être sollicités : contrat Natura 2000, programme LEADER, subvention du conseil général...

L'étude sera un support pour monter des dossiers de demandes de subventions comme pour le projet d'un éventuel garde du littoral sur Groix.

5.4 Maîtrise foncière pour la mise en œuvre des actions

Régis LECLERQ demande comment va être traitée la problématique de la maîtrise foncière.

Il est précisé que l'étude n'imposera rien aux propriétaires fonciers néanmoins c'est un outil qui permettra de mettre en place un outil foncier tel qu'un périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels périurbains (PAEN). Les problématiques foncières seront étudiées au cas par cas.

5.5 Gestion des fougères

Il est demandé des précisions sur les dates d'intervention.

Martin FILLAN précise que la date est un compromis entre la meilleure efficacité (printemps) et la préservation de l'avifaune nicheuse (après la nidification). Il est précisé que pour les interventions sur les fougères l'utilisation d'un quad équipé d'un brise fougères est un bon outil.

5.6 Dégradation des sentiers / garde du littoral

Noël-Yves ADAM indique que tout le sentier côtier est dégradé par les vélos avec une surfréquentation de mai à septembre. La seule solution pour y remédier est de verbaliser pour montrer l'exemple. Aujourd'hui, l'indication « sentier interdit au vélo » n'est plus précisée sur les cartes de l'île distribuées par les loueurs de vélos. Il faudrait également augmenter le nombre de chicanes anti-vélo.

Cette problématique sera prise en considération même si elle ne peut pas apparaître visuellement sur la carte de l'étude en cours.

Éric REGENERMEL abonde dans ce sens et confirme l'intérêt d'un poste de garde du littoral à Groix. Aujourd'hui, seule Catherine ROBERT est assermentée.

Jean-Marc HESS précise qu'une signalétique adéquate est quand même présente à de nombreuses entrées du sentier côtier.

Marie REMY précise que l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), qui a bien travaillé à Belle-Île sur ces sujets, a prévu de s'investir plus sur l'île de Groix concernant le respect de la réglementation sur la préservation de la nature.

5.7 Proposition de gestion sur les zones humides

Pascal TOCQUER demande à ce que les préconisations du BE X. Hardy sur la gestion des zones humides soient reprises dans cette étude (cf. : donnée dans la base SIG).

6 - Suggestion de classement au Plan Local d'Urbanisme en fonction des enjeux écologiques

Jordi GIBERT présente la proposition du bureau d'études.

Cette proposition ne convient pas au comité de pilotage concernant le zonage en NDs. En effet, le périmètre Natura 2000 a déjà été calé autant que possible au NDs. De plus, le périmètre Natura 2000 est un périmètre d'études, ce qui compte, ce sont les habitats naturels et les habitats d'espèces. Il est demandé au bureau d'études de réaliser un classement au regard des enjeux écologiques et non vis-à-vis de périmètres réglementaires existants.

Le bureau d'études ne doit pas se substituer à l'équipe en charge du PLU. Le NDs sera défini comme le prévoit la réglementation selon les aspects paysagers et la distance au littoral.

Jean-Marc HESS demande quels types de bois ont été répertoriés en bois classés et quelles sont les essences à planter à Groix.

Globalement tous les boisements de fond de vallées et les boisements de feuillus ont été classés. Au niveau des fourrés classés en bois classés, il est proposé un déclassement. Par contre, dans quelques petits secteurs, il est proposé un classement pour permettre une régénération naturelle des boisements.

7 - Agenda

Rétroplanning :

- Intégration des remarques par le bureau d'études TBM,
- Réunion avec les agriculteurs de Groix (Manuella Voisin, Typhaine Delatouche),
- Réunions avec les chasseurs (Stéphane Basck, Manuella Voisin, Typhaine Delatouche),
- Finalisation de l'étude,
- Intégration des éléments dans l'état initial de l'environnement du PLU de Groix (courant juin),
- Présentation en comité de pilotage fin juin/début juillet.